le Ministère de la Culture et de la Communication Direction régionale des affaires culturelles du Limousin

inventaire mené en 2007-2008, par la Conservation Régionale des Monuments Historiques, **Drac Limousin**

un héritage

« ...droit de bâtir

et avoir colombier... »

Jusqu'au décret proclamant l'abolition des privilèges, daté du 11 août 1789, le droit de posséder un colombier à pied était détenu exclusivement par les seigneurs, laïcs ou religieux.

Pour le territoire de la Marche, pays de Droit coutumier :

Il existe une conception large de la féodalité; tous les seigneurs hautjusticiers possèdent ce privilège. Les seigneurs non haut-justiciers doivent posséder plus de 50 arpents.

Pour le Limousin, pays de Droit écrit (Vieux coutumier du Poitou):

Le colombier sur quatre piliers, évidé dans son bas, n'a pas de statut seigneurial.

L'édification d'un colombier avec des boulins jusqu'au sol nécessite le consentement du seigneur.

Une noblesse tenant à ses privilèges

143 pigeonniers datés d'avant la Révolution française, esquissant l'ancienne carte des fiefs, ont été recensés et pourtant beaucoup ont disparu. La noblesse rurale, vivant difficilement de ses terres, tenait à ses privilèges, tels que les pigeonniers.

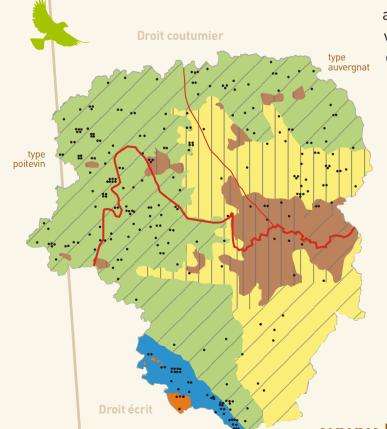
L'existence de périodes de paix (ex : dès la deuxième moitié du XV^e siècle) permet l'essor des pigeonniers, dans un mouvement plus vaste d'embellissement des demeures.

Un témoin des inégalités régionales

La localisation des pigeonniers correspond aussi à celle de l'implantation humaine, liée elle-même fortement aux contraintes géophysiques, aux facteurs socio-économiques et à la maîtrise de savoir-faire.

Une enquête datée de 1680-1686 pour la généralité de Limoges constate de profondes disparités régionales, avec notamment des densités faibles, voire nulles pour les parties orientales et centrales.

Ce « vide humain » en montagne limousine et dans les territoires granitiques y explique la quasi-absence de pigeonniers.



Géographie de l'implantation des pigeonniers en Limousin



www.limousin.culture.gouv.fr